

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission Adhoc relatif au préavis No. 61/2024

Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission composée de M. Rémy Cochet, Mme Isabelle Hering, M. Cyril Moulin, Mme Viktoria Temesi et Mme Bettina Venezia (1^{er} membre) s'est réunie le 9 septembre 2024 et le 24 septembre 2024 en présence de la Syndic et déléguée Municipale Mme Dominique-Ella Christin. Mme Hering s'étant excusée pour cette deuxième réunion. La commission remercie Mme Christin d'avoir répondu à ses questions de manière très complète.

Ce préavis-type est une demande de validation d'un processus cantonal concernant le volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du district de Nyon (SRGZA) qui ne peut pas être modifié.

Pour que ce projet soit accepté, l'unanimité de toutes les communes est nécessaire.

Commentaires :

La SRGZA permet de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion sur tout le territoire vaudois.

Pour la commune de Prangins, les deux zones d'activités locales (ZAL) sont conservées dans la SRGZA en faisant partie du périmètre compact urbain. Ces zones ZAL restent des sites d'intérêt communal favorisant le maintien du tissu économique existant des communes.

Site N° 22 « Haleon/Denogent/Lauber » classé dans la catégorie 'Grande entreprise et enseignes spécialisées' et Site N° 28 « Messerin », classé dans la catégorie ' Petits sites d'activités excentrés' comme indiqué sur le plan en annexe.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No. 61/24 et en avoir débattu, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Au vu de ce qui précède,

Le Conseil communal de Prangins

Vu Le Préavis Municipal No. 61/24 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Vu Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

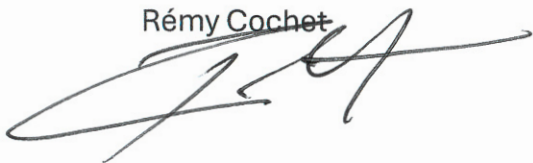
Ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Prangins, le 26 septembre 2024

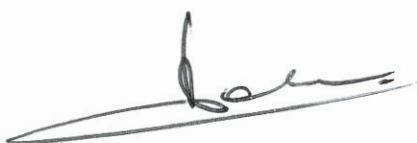
Rémy Cochet



Isabelle Hering



Cyril Moulin

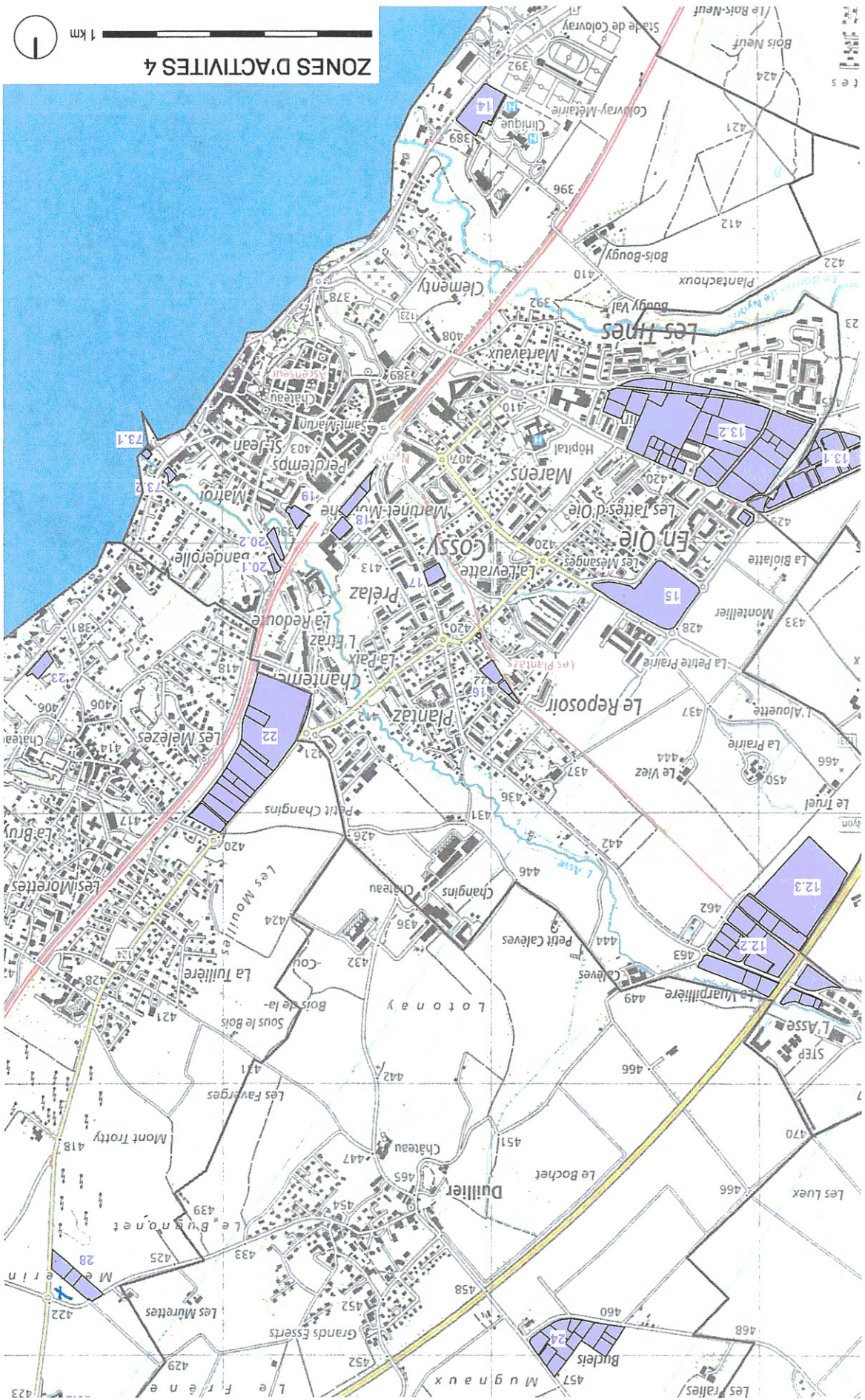


Viktoria Temesi



Bettina Venezia (Rapporteur)





ZONES D'ACTIVITES 4

1 km